

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 40 AA

N° 434

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mai 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1891)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 434

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 40 AA

À la fin de l'alinéa 7, supprimer les mots :

« de versement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement consiste à supprimer les mots « de versement » afin d'apporter plus de lisibilité à la disposition.